Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 23 mai 2022

Vignette Crit'Air : qui et comment circuler sur Avignon ?

L'entrée en vigueur de la circulation différenciée dans le bassin de vie d'Avignon en cas d'épisode de pollution de l'air persistant va avoir un impact important sur la mobilité des habitants de l'agglomération de la cité des papes. Retour sur les conséquences pratiques pour les usagers.

Le préfet de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant sur le département de Vaucluse et plus particulièrement la zone d'Avignon. L'objectif de cette mesure de santé publique est de réduire l'exposition de la population aux effets de la pollution atmosphérique, en particulier celle vivant à proximité immédiate des grands axes routiers.
En Vaucluse, on estime que 418 000 personnes sont exposées au dépassement de la ligne directrice de l'OMS (version 2021) pour les dioxydes d'azote NO2 et 459 000 personnes au dépassement pour les particules fines PM 10. Cette pollution étant principalement située dans l'agglomération d'Avignon et près des grands axes de circulation.
Concrètement, lorsque que le niveau de pollution atmosphérique sera trop élevé certain véhicules seront interdits de circuler dans un périmètre de 20 communes : 9 vauclusiennes (Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Morières-les-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène et Velleron), 7 gardoises (Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 23 mai 2022

Sauveterre, Saze et Villeneuve-lès-Avignon) et 4 des Bouches-du-Rhône (Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas).

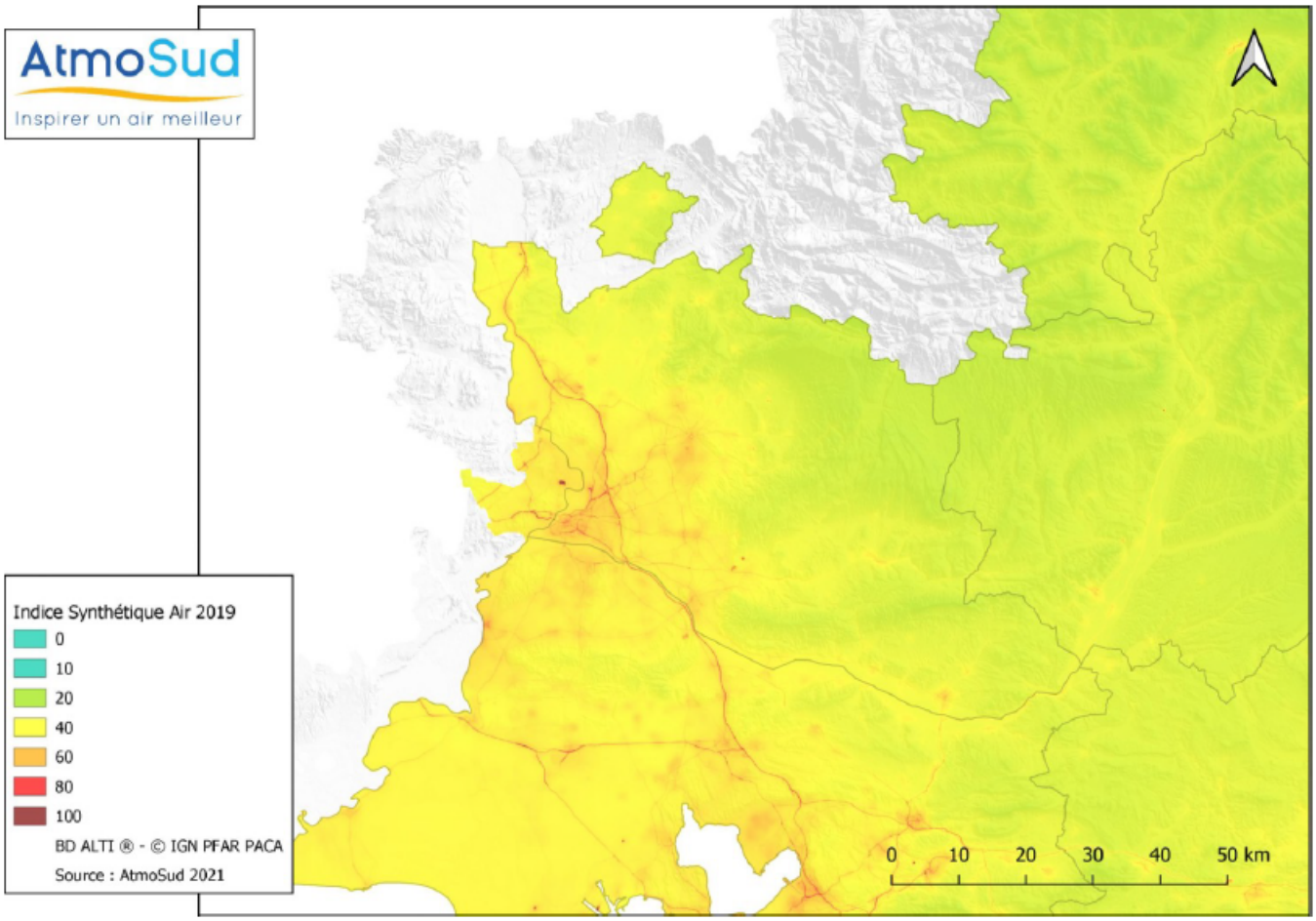

La carte ci-dessus synthétise, sur l'année 2019, les niveaux de concentration en polluants atmosphériques réglementés NO_2, PM_{10} et O_3.

Quand circuler ou non ?

Dans ce cadre, les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés, et les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés, ne pourront pas circuler entre 6h et 20h. Seuls les véhicules légers équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1, 2 et 3 ainsi que les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1 et 2 seront autorisés à circuler dans le périmètre. Egalement, tous les véhicules fonctionnant au GNV (Gaz naturel véhicule) sont dotés d'une vignette de niveau 1 et seront donc également autorisés à circuler lors des pics de pollution.

Par ailleurs, certains véhicules équipés d'une vignette Crit'Air 4 ou 5 (ou 3, 4 ou 5 pour les poids-lourds), pourront continuer à circuler (véhicules d'intérêt général, véhicules assurant du co-voiturage, véhicules

Ecrit par Laurent Garcia le 23 mai 2022

agricoles, transports de denrées périssables). Attention, chaque véhicule bénéficiaire de la dérogation devra être équipé de la vignette Crit'Air pour circuler, quel que soit le niveau Crit'Air auquel il est éligible.
A noter que la circulation différenciée ne s'applique pas aux véhicules circulant sur les portions des autoroutes A7 et A9 traversant le périmètre (pourtant générateurs de très importantes pollutions aux particules fines), ainsi que sur plusieurs axes routiers permettant de rejoindre un parking offrant un accès aux transports en commun.

Amende de 68€ à 135€ et points de contrôles
Afin de faire respecter cette circulation différenciée lors des épisodes de pollution de l'air, 7 points de contrôle seront mis en place dans un premier temps par les forces de l'ordre. Ils seront situés :

– Rond-point D907 à Sorgues
– Rond-point A7 (grand giratoire de la zone commerciale – sortie A7 Avignon Nord)
– Rond-point 'Rossi' à Monteux
– Rond-point D28/D53 – Morières-lès-Avignon/Vedène (Intermarché)
– Rond-point D901 – Morières-lès-Avignon (maison Calvino)
– Rond-point sortie A7 Avignon Sud
– Grand carrefour D900-D973

Tous ces points permettront un retournement des véhicules si les critères ne sont pas remplis. Selon la préfecture de Vaucluse « la pédagogie sera de mise ». Toutefois, se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette sera passible d'une amende comprise entre 68€ à 135€.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 23 mai 2022

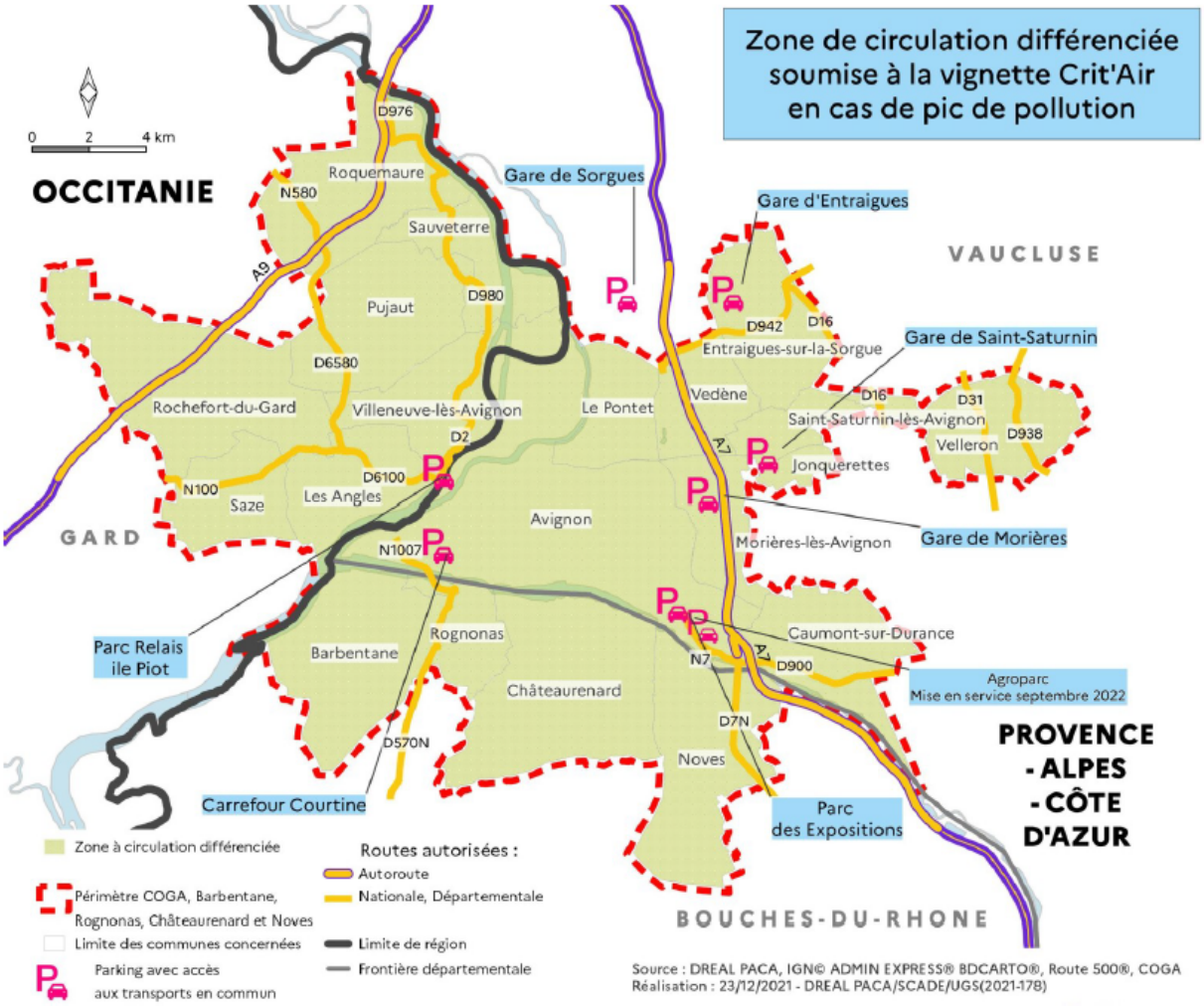

Gratuité des transports au bout du 4e jour

Si les contrôles seront effectifs dès le premier jour de l'épisode de pollution, les Vitesses seront réduites de 20km/h sur toutes les routes du département (sans descendre en dessous de 70km/h). A partir du 4e jour et au-delà, mise en place d'une gratuité des transports en commun sur le Grand Avignon, incitation tarifaire sur les réseaux TER et cars régionaux assurés par la Région Sud-Paca.

Comment se procurer la vignette Crit'Air ?

Pour ceux qui ne disposent pas de cette vignette Crit'Air il faut se rendre sur le site www.certificat-air.gouv.fr pour se la faire délivrer par courrier (3,70€ envoi postal inclus).

« Cette vignette sera indispensable en cas d'épisode de pollution de l'air persistant », insiste les services de la préfecture de Vaucluse.

Pour être informé d'un épisode de pollution, il est possible de s'abonner aux alertes d'AtmoSud sur son site Web.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 23 mai 2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !